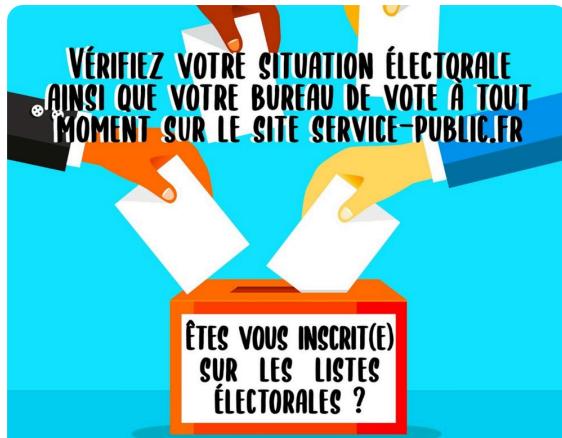


Janvier / Février / Mars 2026

n°45 - Les Novalles de Bozhive

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSIX VOTRE BUREAU DE VOTE A TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**



**ÊTES VOUS INSCRIT(E)
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES ?**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

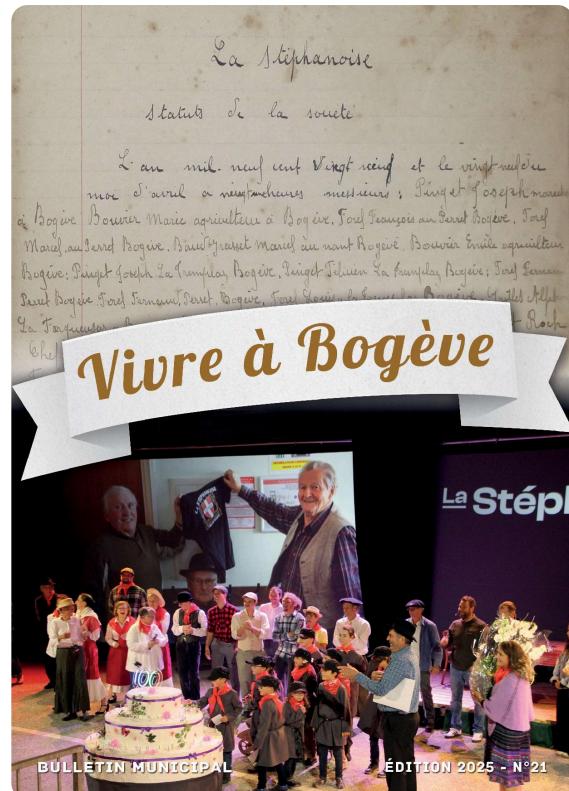
- PAR INTERNET JUSQU'AU 4 FÉVRIER
- EN Mairie JUSQU'AU 6 FÉVRIER
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°2669*02)

OU FLASHEZ
CE QR CODE



**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2026**

Inscrivez vous avant :
le 4 février par internet
le 6 février en mairie



Le bulletin est prêt,
il va bientôt vous être distribué dans
vos boîtes aux lettres.

**25 Janvier et 01 Février :
ELECTIONS
LEGISLATIVES**

De 8h à 18h - salle des Associations



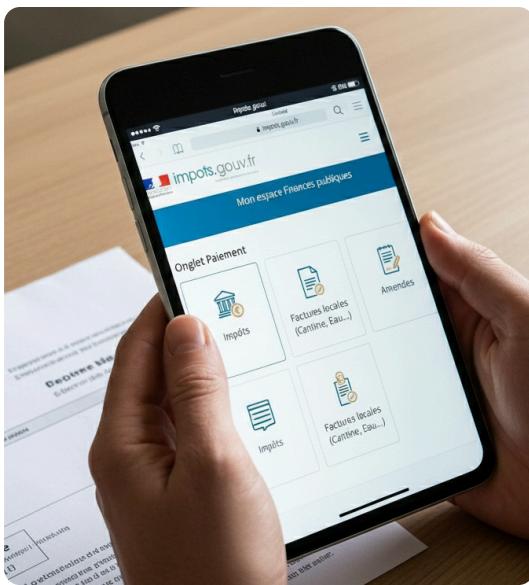
**15 et 22 Mars : ELECTIONS
MUNICIPALES**

De 8h à 18h - salle des Associations



Nouveau !

Vos factures communales
accessibles sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)



Depuis le 15 décembre dernier, vous pouvez désormais choisir de régler vos impôts, vos amendes, mais aussi vos factures locales (périscolaire, cantine, location) directement sur le site impots.gouv.fr

Il vous suffit de vous connecter à votre espace personnel, renommé «**Mon espace Finances publiques**».

- **Où les trouver ?** Dans l'onglet «Paiement».
- **Papier ou numérique ?** Vous continuez à recevoir vos factures par courrier. Le service en ligne est une option supplémentaire pour vous faciliter la vie.



ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE

COMMENT ÉVITER LES INTOXICATIONS

Les chauffages d'appoints, même munis de dispositifs de sécurité, ne doivent pas être utilisé en continu.

Les consignes d'utilisation, fournies par le fabricant, doivent être respectées. L'appareil doit être situé dans une pièce correctement ventilée.

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion, les chauffages d'appoint non électriques et les groupes électrogènes**.

Les 1er signes d'intoxication

- nausées et/ou vomissements
- maux de tête
- malaise/vertiges

Il faut alors aérer immédiatement le logement, arrêter les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours : 112, 18 ou 15 ou le 114 par SMS

PROCHAINS EVENEMENTS A NE PAS MANQUER !



Monsieur Le Maire,
ainsi que les membres du conseil municipal,
sont heureux de vous présenter leurs
Meilleurs Vœux pour l'année 2026
et vous invitent à la cérémonie des vœux

le samedi 10 janvier à 18h
à la salle La Stéphanoise.

Mairie de Bogève – 32 route de Viuz-en-Sallaz – 74260 BOGEVE – 04 50 36 62 08



Mairie de Bogève - 32 route de Viuz-en-Sallaz - 74250 BOGEVE

04 50 36 62 08 - mairie@bogeve.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Mairie de Bogève.

[Se désinscrire](#)

